

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 31/03/2025 sur www.xmarches.fr sous la référence 2025_2028RSCOL

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Charmes

Place Henri Breton 88130 CHARMES

f.ducourneau@mairie-charmes.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : EXÉCUTION DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES - Lot 1 :

Objet de la délégation : EXÉCUTION DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES sur la commune de CHARMES

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 60130000-8 - Services spécialisés de transport routier de passagers.

Lieu d'exécution : 88130 CHARMES

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère prix des prestations - coefficient 60

Critère qualité Valeur technique - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 24/06/2025

Montant final HT : 81 282 €

Opérateur économique attributaire :

KEOLIS SUD LORRAINE

1 RUE DE LA SABLIERE - 54136 BOUXIERES AUX DAMES

France

Mail : bostrowski@keolis.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

[Introduction des recours :](#)

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

[Consultation du contrat :](#)

[Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable \(dans le respect des secrets protégés par la loi\) :](#)

Commune de Charmes

Place Henri Breton

88130 CHARMES